

**CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES SOCIALES**  
**Procès-verbal de la réunion du Conseil de Faculté du mercredi 25 octobre 2017**  
**Édifice Taillon, local 458, 13 h 30**

*Présences :*

Jacques Arseneault (Arts visuels)	Matthieu LeBlanc (Vice-doyen)
Julie Arseneault (Traduction et langues)	Ibrahim Ouattara (Philosophie)
Ronald Babin (Sociologie)	Marie-Andrée Pelland (Rep. prof., Sc. soc.)
Marcia Babineau (Art dramatique)	Maurice Raymond (Études françaises)
Jean-Luc Bonnaud (Histoire)	Julie Rennison (Rep. étud., Arts)
Chantal Bourassa (Travail soc.)	Jean-François Thibault (Doyen)
Andrea Cabajsky (Anglais)	Dominique Thomassin (Secteur langue et Rep. prof., Arts)
Amélie Godin (Rep. étud., Sc. soc.)	Guy Vincent (Géographie)
Karine Gauvin (Secrétaire)	
François Giroux (Info.-comm.)	

*Absences motivées :*

Pierre-Marcel Desjardins (HÉP)  
Kevin Godbout (Rep. unité II)  
Monique Richard (Musique)

**1. Adoption de l'ordre du jour de la réunion du 25 octobre 2017**

Le doyen souhaite la bienvenue aux membres et tout particulièrement à la nouvelle représentante du Conseil des sciences sociales, Amélie Godin.

Le doyen demande si des points doivent être ajoutés à l'ordre du jour.

Le doyen ajoute le point 8.3 Journée des études supérieures et de la recherche, suivi du point 8.4 Date de la prochaine réunion du Conseil de Faculté, ainsi que le point 9.1 Chaire de recherche du Canada.

Ronald Babin propose l'adoption de l'ordre du jour ainsi modifié. Appuyée par Julie Arseneault, puis mise aux voix, la proposition est adoptée.

**2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 septembre 2017**

Le doyen demande si le procès-verbal reflète bien les propos tenus lors de la dernière réunion et si certains souhaitent y apporter des clarifications.

Dominique Thomassin propose l'adoption du procès-verbal. Appuyée par Chantal Bourassa, puis mise aux voix, la proposition est adoptée avec une abstention.

**3. Affaires découlant du procès-verbal de la réunion du 27 septembre 2017**

Point 7.3 (réunion du 30 août 2017) : Le comité devant se pencher sur la création d'un document type facultaire de nature qualitative a été formé : Matthieu LeBlanc (président), Lisa Roy, Nelson Ouellet, Jean Morency et Andrea Cabajsky en sont membres. Un rapport préliminaire sera déposé au printemps pour discussion en Assemblée facultaire.

Point 5.2 : Le vice-doyen précise que la vérification technique de la modification au programme de B.T.S. (cheminement avec expérience pertinente de travail) est terminée et que le point figurera à la prochaine réunion du Comité des programmes.

Point 7.1 : Des informations relatives à la Chaire de recherche du Canada de niveau II seront données au point 9.1.

Point 7.2 : Le doyen est toujours en attente d'une réponse de la Direction générale des technologies au sujet des salles médiatisées. Il fera un suivi auprès de la DGT au retour de la semaine d'étude.

Point 8 : Le cocktail offert par la Faculté des arts et des sciences sociales le 20 octobre dernier dans le cadre du Rendez-vous de l'AlUMni 2017 a été un succès. Une cinquantaine de personnes y ont participé.

#### **4. Affaires étudiantes**

Amélie Godin explique que des élections pour combler les postes de vice-présidence des activités sociales et vice-présidence des affaires financières ont été tenues. Le Conseil étudiant travaille actuellement au calendrier et au budget. Il y aura une AGS après la semaine d'étude.

Julie Rennison précise qu'il se tiendra d'autres élections très prochainement afin de combler les postes de présidence et de vice-présidence des activités sociales. Il se tiendra une activité conjointe ce vendredi avec les étudiantes et les étudiants des sciences infirmières et d'ingénierie.

#### **5. Création/modification/évaluation de programmes/cours**

##### **5.1 Département de sociologie et de criminologie [Annexes 1a, 1b et 1c]**

Marie-Andrée Pelland explique que dans le cadre de l'exercice d'intégration du cheminement avec distinction, le Département de sociologie et de criminologie a aussi revu la structure du programme. En raison de l'hétérogénéité des compétences des étudiants, le Département a développé différents profils afin de répondre aux divers besoins. Certains étudiants par exemple pourraient être davantage intéressés par une solide formation théorique. On a aussi inclus de nouveaux cours qui seront cyclés sur une période de trois ans. En outre, le Département a choisi d'imposer l'obtention d'une moyenne de 2,8 pour accéder au profil avec distinction. Finalement, elle explique que la création des axes ne sert que d'un point de vue administratif, afin d'assurer que tous les aspects minimaux du programme soient offerts aux étudiantes et aux étudiants.

##### **5.1.1 Modification du B. Sc. soc. (majeure en criminologie)**

Marie-Andrée Pelland propose la modification du B. Sc. soc. (majeure en criminologie). Appuyée par Ronald Babin, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

##### **5.1.2 Modification de la mineure en criminologie**

Marie-Andrée Pelland propose la modification de la mineure en criminologie. Appuyée par Ronald Babin, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

### **5.1.3 Abolition, création et modification de cours (CRIM)**

Marie-Andrée Pelland propose l'abolition, la création et la modification de cours (CRIM). Appuyée par Ronald Babin, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

### **5.1.4 Modification de la banque de cours (CRIM)**

Marie-Andrée Pelland propose la modification de la banque de cours (CRIM). Appuyée par Ronald Babin, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

## **5.2 Programme d'information-communication [Annexe 2]**

Le responsable du Programme d'information-communication, François Giroux, aborde les éléments soulevés au cours du dernier Conseil de faculté.

Il précise que le comité pédagogique a décidé de maintenir comme condition d'accès au cours de journalisme de la 2<sup>e</sup> année la note minimale de B dans le cours FRAN 1600 malgré le fait que des étudiantes et des étudiants pourraient voir ralentir leur progression dans le programme. De plus, les cours qui passent du niveau 2000 au niveau 1000 (Journalisme écrit et Introduction aux relations publiques) auront le même contenu, mais ils seront adaptés selon le niveau. Le directeur explique que la note minimale de B en FRAN 1600 est un préalable appliqué depuis des années et que les cours d'initiation au journalisme et aux relations publiques permettront aux étudiantes et étudiants d'être plus rapidement initiés aux notions liées à leur volet. Les CPR correspondants ont été mis à jour en conséquence. François Giroux explique en outre que le comité pédagogique n'estime pas que le fait d'imposer le cours de journalisme écrit en 1<sup>re</sup> année en défavorisera certains. En ce qui concerne la formulation des conditions pour accéder aux stages, le vice-doyen propose de signaler que le stage ne peut être suivi que lorsque l'étudiant a obtenu 15 crédits dans une liste de cours ICOM (à spécifier). François Giroux précise par ailleurs que la suggestion de remplacer le cours TRAD 2130 (Initiation à la traduction) par le cours TRAD 2510 (Traduction générale I) a été retenue.

### **5.2.1 Modification du B.A. avec majeure en information-communication**

François Giroux propose la modification du B.A. avec majeure en information-communication. Appuyée par Maurice Raymond, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

### **5.2.2 Modification de la mineure en journalisme**

François Giroux propose la modification de la mineure en journalisme. Appuyée par Maurice Raymond, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

### **5.2.3 Modification de la mineure en relations publiques**

François Giroux propose la modification de la mineure en relations publiques. Appuyée par Maurice Raymond, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

### **5.2.4 Abolition, création et modification de cours (ICOM)**

François Giroux propose l'abolition, la création et la modification de cours (ICOM). Appuyée par Maurice Raymond, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

### 5.2.5 Modification de la banque de cours OFG (ICOM)

François Giroux propose la modification de la banque de cours OFG (ICOM). Appuyée par Maurice Raymond, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

### 5.3 École de travail social [*Annexes 3a et 3b*]

#### 5.3.1 Agrément et auto-évaluation du programme de Maîtrise en travail social (M.T.S.)

La directrice de l'École de travail social, Chantal Bourassa, explique que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et l'organisme d'agrément, soit l'Association canadienne pour la formation en travail social, ont accepté que l'évaluation interne du programme de M.T.S. se fasse concomitamment à l'exercice de renouvellement de l'agrément. Voici les principales recommandations :

- Revoir l'emploi du terme *mémoire* pour désigner ce qui est en fait, à l'Université de Moncton, une thèse. Cet appellatif empêche les étudiants d'avoir accès aux bourses.
- Envisager la création d'un nouveau programme de maîtrise professionnelle, ce qui nécessiterait davantage de ressources, dont une coordinatrice de stages.
- Envisager la création d'un partenariat avec l'Université de Saint-Boniface dans le but d'offrir des cours à option (en ligne) aux étudiants. À l'heure actuelle, l'offre de cours limitée rend ceux-ci obligatoires.
- Augmenter les ressources professorales en fonction de l'orientation donnée à la maîtrise.
- Offrir un meilleur encadrement aux étudiants en instance de thèse. Des améliorations ont déjà été apportées sur ce point.

Chantal Bourassa propose l'adoption de la proposition. Appuyée par Ronald Babin, puis mise aux voix, la proposition est adoptée.

## 6. Années sabbatiques

### 6.1 Demandes d'année sabbatique (rapport du comité facultaire)

[Marcia Babineau, Andrea Cabajsky, Karine Gauvin et Ibrahim Ouattara quittent la salle avant le début de la discussion. Le vice-doyen fait fonction de secrétaire pour le point 6.]

Le doyen donne d'abord des précisions sur la composition du Comité des congés et sur les demandes présentées, lesquelles sont toutes de type A. Il ajoute qu'après avoir procédé à l'étude circonstanciée des demandes en s'appuyant sur les critères énoncés dans la convention collective, le Comité propose que les neuf candidates et candidats se voient accorder une année sabbatique, à savoir Marcia Babineau, Andrea Cabajsky, Hélène Destrempe, Karine Gauvin, Denise Lamontagne, Denise Merkle, Jean Morency, Ibrahim Ouattara et Nelson Ouellet. Enfin, il ajoute que puisque trois professeurs du Département d'études françaises ont présenté des demandes d'année sabbatique pour l'année 2018-2019, la professeure Karine Gauvin a accepté, en vertu du paragraphe 27.10 de la Convention collective, de reporter d'une année sa sabbatique (2019-2020). Sur la proposition du doyen appuyé par R. Babin, la recommandation du Comité des congés est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

## **7. Renouveaulement du statut de professeur associé**

### **7.1 Paul Grell (École de travail social)**

L'École de travail social recommande le renouvellement du statut de professeur associé de Paul Grell, dont les contributions au sein de l'École et de la discipline sont nombreuses.

Chantal Bourassa recommande le renouvellement du statut de professeur associé de Paul Grell. Appuyée par Ronald Babin, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

## **8. Informations**

### **8.1 Paramètres des majeures avec distinction**

Le doyen, de concert avec le vice-doyen Matthieu LeBlanc ainsi que Dominique Thomassin, propose les paramètres devant guider les unités académiques dans la mise sur pied des majeures avec distinction. Ces paramètres concernent notamment la moyenne d'entrée qui devra se situer entre 2,8 et 3 sur une moyenne de 4,3 et le nombre de crédits obligatoire (6 crédits) consacré à un travail de recherche. Le doyen distribue une note de service à cet effet.

### **8.2 Inscription avancée**

Le doyen explique que le registraire a distribué de nouvelles consignes relatives aux modalités et aux échéances de l'inscription avancée. Plusieurs séries de modifications sont prévues à partir du mois d'avril. La première modification suivra l'adoption du budget par le Conseil des gouverneurs à la fin du mois de mars. En juin, une deuxième série de modifications permettra l'ajout et le retrait de certains cours, dont les cours susceptibles d'être donnés. Entre ces deux dates, il faudra faire un effort pour rappeler aux étudiantes et aux étudiants l'importance de s'inscrire rapidement afin de maintenir l'offre de cours. Certains cours pourront toujours être retirés au mois d'août. Enfin, le doyen rappelle l'importance de communiquer à l'avance avec les chargées et les chargés de cours pressentis afin de voir notamment aux horaires. Le doyen distribue une note de service à cet effet.

### **8.3 Journées des études supérieures et de la recherche**

Le vice-doyen rappelle la tenue des Journées des études supérieures et de la recherche du 19 au 24 mars 2018. Il demande aux directrices et aux directeurs des unités de lui remettre une liste des activités qu'on aimerait voir y figurer.

### **8.4 Date de la prochaine réunion du Conseil de faculté**

Le prochain Conseil de faculté prévu pour le 22 novembre est reporté au 12 décembre de 13h30 à 16 h 30 au local 139 des Arts afin de laisser un peu plus de temps aux unités académiques pour préparer les dossiers liés à la planification académique. Le Conseil du 20 décembre est aussi annulé, par la même occasion.

## **9. Autres questions**

### **9.1 Chaire de recherche du Canada**

Les modalités relatives à la composition du comité de sélection d'une candidature sont maintenant connues. Trois membres seront des membres d'office (l'agente ou l'agent de l'Université en matière d'équité, sans droit de vote, le doyen de la FASS et le doyen de la FESR), alors que cinq membres seront élus au sein du collège électoral composé des membres votants du Conseil de faculté. Afin de

respecter la distribution selon les principes d'équité, les candidatures des représentants de quatre groupes désignés seront privilégiées : les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les minorités visibles. En outre, le doyen explique que les personnes retenues pour siéger à ce comité devront suivre une formation en ligne afin d'assurer qu'elles comprennent les principes d'équité. Enfin, le doyen précise qu'il se réserve la possibilité de solliciter des candidatures à l'extérieur du Conseil afin d'arriver à une composition reflétant les paramètres déjà énumérés et s'assurer d'un nombre minimum de trois femmes et d'une personne provenant des minorités visibles.

Jean-François Thibault propose l'adoption de ces modalités. Appuyée par Ibrahim Ouattara, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

#### 10. Clôture de la séance

Ronald Babin propose la levée de la séance à 15 h 07.



Jean-François Thibault



Matthieu LeBlanc